

CONSIGNES POUR MODIFIER VOS COORDONNÉES SUR LE BOTTIN DES EMPLOYÉS (INTRANET CIUSSS)

Lorsque vous serez déménagé(e), vous devrez faire modifier vos coordonnées sur le bottin des employés du CIUSSS. Des personnes ont été désignées par direction, par service ou par installation afin de faire, pour vous, ces modifications.

Pour connaître la personne à contacter, vous rendre dans l'intranet du CIUSSS :

- 1) En bas de la page d'accueil, section noire/ Liens rapides, cliquez «Nous joindre» ;
- 2) Sélectionnez l'onglet direction/service correspondant à votre secteur.
- 3) Choisissez le nom d'une des personnes désignées comme «contributeur» à qui vous pourrez faire votre demande de modification dans le bottin.
- 4) Adressez-lui votre demande.
- 5) Si vous ne trouvez pas de contributeur pour votre secteur, informez-en votre supérieur immédiat.

Bon déménagement!